



OBJECTIF(S)

- Identifier les différents cas nécessitant une mise à jour, une modification ou une mise en conformité du règlement de copropriété et mettre en place les processus adaptés aux différentes situations.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Syndic

Prérequis : aucun.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 heures

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 75 € HT

Non Adhérent FNAIM : 125 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue

+ présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - REQUISES

- Adaptation du règlement de copropriété : Loi SRU, majorité de l'article 24
- Modification du règlement de copropriété : Loi de 1965, majorité 25, 26, unanimité.
- Mise en conformité : Dispositions législatives, loi ELAN (art 206 et 209), loi 3DS.

II - MISE EN CONFORMITÉ LOI ELAN ET 3DS : DISPOSITIONS PRATIQUES

- Les parties communes à jouissance privative
- Les parties communes spéciales
- Le lot transitoire

III - PROCÉDURE DE MISE EN CONFORMITÉ

- Rôle du syndic et des intervenants
- Délais
- Coût
- Responsabilité

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap